



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

### PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le lundi 8 septembre 2025 à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

#### Sont présents :

Monsieur John Dalzell, conseiller	District 1
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller	District 2
Monsieur Louis Dupuis, conseiller	District 4
Madame Caroline Desrosiers, conseillère	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

#### Sont absents :

Madame Helen Morrison, conseillère	District 3
------------------------------------	------------

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière.

À 19 h 31, la mairesse déclare la séance ouverte.

8636-09-25 2.0

#### Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER** d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée
- 4.0 Adoption du procès-verbal
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025
- 5.0 Finances, Administration et Greffe
  - 5.1 Journal des factures payées et des factures à payer
  - 5.2 Dépôt du certificat de résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement numéro 604-01-2025
  - 5.3 Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil
  - 5.4 Dépôt de l'extrait du registre des déclarations de don, avantage ou marque d'hospitalité de l'année 2025
  - 5.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 489-2025-02 sur la tarification des biens, services et activités
  - 5.6 Affectation de surplus non affecté – Patinoire, pickleball et mini pumprack
  - 5.7 Abrogation de la Politique relative aux épinglettes municipales
  - 5.8 Abrogation de la Politique de dédommagement des propriétaires lors de travaux de réfection de chemins
- 6.0 Travaux publics et voirie
  - 6.1 Octroi de contrat – Pavage de segment d'asphalte
  - 6.2 Octroi de contrat – Acquisition et installation de glissières de sécurité



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

### **7.0 Loisirs, culture et vie communautaire**

- 7.1 Dépôt des statistiques de baignade et de locations d'embarcations – Saison estivale 2025
- 7.2 Reconnaissance de l'organisme sans but lucratif Club d'athlétisme Les Légendaires des Pays-d'en-Haut

### **8.0 Urbanisme**

- 8.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 18 août 2025
- 8.2 Point reporté
- 8.3 Adoption du règlement omnibus numéro 100-OB-2025 modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage 1001 et du règlement de lotissement 1002

### **9.0 Sécurité publique et incendie – SANS OBJET**

### **10.0 Environnement**

- 10.1 Octroi d'un mandat à la firme Habitat pour l'évaluation de la valeur des services écosystémiques des milieux forestiers
- 10.2 Volet 1 du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN)
- 10.3 Octroi d'un mandat à la fédération québécoise des municipalités (FQM) – Accompagnement pour la préparation des documents d'ingénierie et d'appel d'offres relatifs aux barrages des lacs Loiselle et Colette

### **11.0 Divers**

### **12.0 Correspondance**

### **13.0 Période de questions**

### **14.0 Levée de la séance**

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

### **3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée**

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

### **4.0 Adoption du procès-verbal**

#### **4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025.

**IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025.

8637-09-25



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**SEULS LES CONSEILLERS PRÉSENTS À LA SÉANCE VISÉE PAR  
CETTE RÉOLUTION VOTENT.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA  
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

**5.0 FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE**

8638-09-25

**5.1 Journal des factures payées et des factures à payer**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,  
CONSEILLER**

D'accepter la liste des factures payées au 31 août 2025 pour un montant de  
269 342,49 \$.

Chèques numéros : 21388 à 21390, 21375 à 21387, 21388, 21391 à 21395  
et 21396 à 21397 ;

Dépôts directs numéros : 2945 à 2953 ;

Prélèvements bancaires numéros : 3294 à 3300.

D'accepter la liste des factures à payer au 31 août 2025 pour un montant de  
287 865,16 \$.

Chèques numéros : 21398 à 21422, 21402 et 21423 ;

Dépôts directs numéros : 2954 à 3003, 2954 et 3004.

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse  
Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

8639-09-25

**5.2 Dépôt du certificat de résultat de la procédure d'enregistrement des  
personnes habiles à voter – Règlement numéro 604-01-2025**

Madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière  
dépose le certificat de la procédure d'enregistrement indiquant que le  
règlement numéro 604-01-2025 modifiant le règlement 604-2025 afin  
d'ajuster la dépense et l'emprunt pour un montant total de 135 000,00 \$ –  
Étude de sécurité barrage du lac Parent.

8640-09-25

**5.3 Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil**

Les déclarations des intérêts pécuniaires de madame Catherine Hamé,  
maresse et de madame Caroline Desrosiers, conseillère ainsi que de  
messieurs John Dalzell, Jean Sébastien Vaillancourt et Louis Dupuis,  
conseillers, sont déposées au conseil conformément aux articles 357, 358 et  
361 de la Loi sur les élections et référendum dans les municipalités.



No de résolution  
ou annotation

8641-09-25

5.4

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

### **Dépôt de l'extrait du registre des déclarations de don, avantage ou marque d'hospitalité de l'année 2025**

**ATTENDU** l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

**ATTENDU** l'article 5.2.6.3 du Règlement 516-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus ;

Caroline Desrosiers, conseillère dépose au conseil l'extrait du registre des déclarations de don, avantage ou marque d'hospitalité pour l'année 2025.

8642-09-25

5.5

### **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 489-2025-02 sur la tarification des biens, services et activités**

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller donne l'avis de motion du projet de règlement numéro 489-2025-02 sur la tarification des biens, services et activités ;

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose le projet du règlement numéro 489-2025-02 sur la tarification des biens, services et activités.

8643-09-25

5.6

### **Affectation de surplus non affecté – Patinoire, pickleball et mini pumptrack**

**ATTENDU** la nécessité d'effectuer la réfection de la patinoire extérieure du parc Henri-Piette, dû à son état avancé de désuétude ;

**ATTENDU** la popularité de ce lieu, sa grande fréquentation ainsi que les représentations citoyennes pour réaménager les installations au parc Henri-Piette ;

**ATTENDU** la recherche infructueuse de subventions pour mener à bien ce projet pour la communauté depuis deux (2) ans.

### **IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE**

D'affecter du surplus non affecté à la hauteur de 300 000 \$ au projet de réfection de la patinoire ainsi qu'à l'installation des infrastructures de pickleball et d'un mini pumptrack sur une dalle de béton avec une fondation effectuée en régie interne ;

De demander à l'administration de travailler sur un projet concrétisant l'installation de nouvelles bandes de patinoire, d'infrastructures de pickleball et d'un mini pumptrack ainsi qu'un montage financier incluant les travaux effectués en régie interne.

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse  
Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

### **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

8644-09-25

5.7

### **Abrogation de la Politique relative aux épinglettes municipales**

**ATTENDU QUE** ladite politique est entrée en vigueur en 2013 ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

**ATTENDU QUE** nous avons été à même de constater qu'il n'était pas nécessaire de maintenir en vigueur cette politique.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER**

D'abroger la Politique relative aux épinglettes municipales.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8645-09-25

5.8

**Abrogation de la Politique de dédommagement des propriétaires lors de travaux de réfection de chemins**

**ATTENDU** la Politique de dédommagement des propriétaires lors de travaux de réfection de chemins, adoptée par résolution numéro 7578-07-22, le 11 juillet 2022, en prévision des travaux de réfection des chemins Filion et Fournel ;

**ATTENDU** le code légal existant ;

**ATTENDU QUE** nous avons été à même de constater entre 2022 et 2025 qu'il n'était pas nécessaire de maintenir en vigueur cette politique pour assurer la protection du public.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER**

D'abroger la Politique relative au dédommagement des propriétaires lors des travaux de réfection de chemins.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

6.0

**TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

8646-09-25

6.1

**Octroi de contrat – Pavage de segments d'asphalte**

**ATTENDU** la réfection de plusieurs ponceaux durant la saison estivale 2025 sur les chemins suivants : Bambous, Alouettes (3), Montagnes et Pintades ;

**ATTENDU** la nécessité d'effectuer les opérations de pavage à la suite des travaux de réfection de ponceaux ;

**ATTENDU QUE** le Service des travaux publics de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs ne possède pas l'équipement de pavage nécessaire à ce type d'opérations ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

**ATTENDU QUE** l'orientation du comité de voirie précise que les opérations en régie interne doivent se faire avec le matériel et l'expertise déjà présente au sein du Service des travaux publics ;

**ATTENDU** la demande de soumission par invitation transmise à quatre (4) fournisseurs de pavage ;

**ATTENDU** la réception de quatre (4) soumissions, dont 1 seule bonifiée :

Compagnies	Demande initiale	Demande ajustée
Pavage Jérômien	34 160,22 \$	75 833,98 \$
Desormeaux excavation	56 865,49 \$	Non reçu
Pavage expert plus	40 672,41 \$	Non reçu
Pavage Daudelin	95 879,96 \$	Non demandé
Pavage Ste-Adèle	Complet pour 2025	Complet pour 2025

### IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

D'octroyer le contrat de pavage des segments d'asphalte à la firme Pavage Jérômien au montant de 75 833,98 \$ taxes incluses ;

D'accorder un montant supplémentaire maximal de 15 000 \$, pour le pavage des segments résultant des travaux de réfection de ponceau en cours.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

Les sommes seront imputées au poste budgétaire numéro : 02-32000-459.

8647-09-25

6.2

### Octroi de contrat – Acquisition et installation de glissières de sécurité

**ATTENDU** la fin des travaux de ponceaux sur le chemin des Merisiers et le chemin des Oliviers ainsi que la nécessité d'avoir des glissières de sécurité aux abords de ces infrastructures ;

**ATTENDU QUE** la sécurité de certaines courbes serait bonifiée par l'extension de glissière à plusieurs endroits sur notre territoire ;

**ATTENDU QUE** les dommages aux glissières existantes, à la suite des opérations de déneigement de la saison 2024-2025, doivent être réparés ;

**ATTENDU** la demande de soumission par invitation transmise à deux (2) fournisseurs d'installation de glissières de sécurité ;

**ATTENDU** la réception de deux (2) soumissions :

Compagnies	Prix
Entreprise NPL	22 337,97 \$
Entreprise Ployard	20 330,41 \$



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

### **IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER**

D'octroyer le contrat d'acquisition et d'installation de glissières de sécurité à l'Entreprise Ployard au montant de 20 330,41 \$ taxes incluses.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA  
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

Les sommes seront imputées au poste budgétaire numéro : 02-32000-459.

### 7.0 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

8648-09-25

#### 7.1 **Dépôt des statistiques de baignade et de locations d'embarcations – Saison estivale 2025**

John Dalzell, conseiller dépose les statistiques de baignade au lac Loïselle et de locations d'embarcations au parc Irénée-Benoit de la saison estivale 2025.

8649-09-25

#### 7.2 **Reconnaissance de l'organisme sans but lucratif Club d'athlétisme Les Légendaires des Pays-d'en-Haut**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande de reconnaissance de l'organisme sans but Club d'athlétisme Les Légendaires des Pays-d'en-Haut ;

**ATTENDU QUE** la mission de l'organisme est de promouvoir l'athlétisme auprès d'une clientèle de 5 ans et plus ;

**ATTENDU QUE** la Politique d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif et aux regroupements du milieu.

### **IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE**

De reconnaître l'organisme Club d'athlétisme Les Légendaires des Pays-d'en-Haut qui rencontre toutes les obligations prévues à la Politique d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif et aux regroupements du milieu.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA  
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

### 8.0 **URBANISME**



No de résolution  
ou annotation

8650-09-25

8.1

**Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 18 août 2025**

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose au conseil le procès-verbal de la séance du CCU tenue le 18 août 2025.

8.2

**Point reporté**

8651-09-25

8.3

**Adoption du règlement omnibus numéro 100-OB-2025 modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage 1001 et du règlement de lotissement 1002**

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'apporter certaines corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif à certains règlements d'urbanisme en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux nouveaux besoins de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire clarifier les dispositions encadrant le logement supplémentaire, la préservation d'une zone tampon végétale ainsi que les normes relatives aux contributions pour frais de parcs, terrain de jeux et espaces verts ;

**ATTENDU QUE** pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, le Règlement de zonage numéro 1001 et le Règlement de lotissement numéro 1002 de la Municipalité doivent être modifiés ;

**ATTENDU QUE** le présent projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 juillet 2025 ;

**ATTENDU QUE** le premier projet du présent règlement 100-OB-2025 a été déposé et adopté lors de la séance du conseil du 7 juillet 2025 et rendu disponible pour consultation par le public ;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation s'est tenue le 30 juillet 2025 à 19 h en présence d'un seul citoyen ;

**ATTENDU QUE** le deuxième projet du présent règlement 100-OB-2025 a été adopté lors de la séance du conseil du 11 août 2025 et rendu disponible pour consultation par le public.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER**

D'adopter le règlement omnibus numéro 100-OB-2025 modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage 1001 et du règlement de lotissement 1002.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller



No de résolution  
ou annotation

8652-09-25

Formules Municipales No 5614-M-DGST Spécial

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA  
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

9.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE – SANS OBJET**

10.0 **ENVIRONNEMENT**

10.1 **Octroi d'un mandat à la firme Habitat pour l'évaluation de la valeur des  
services écosystémiques des milieux forestiers**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite intégrer la valeur des services écosystémiques à ses outils de planification et de gestion du territoire ;

**ATTENDU QUE** cette démarche s'inscrit dans le développement d'un outil d'écofiscalité de redevance visant à mieux refléter les bénéfices environnementaux rendus par les milieux naturels, notamment les milieux forestiers ;

**ATTENDU QUE** le mandat proposé est de nature avant-gardiste et que peu de firmes possèdent l'expertise nécessaire pour réaliser une telle évaluation ;

**ATTENDU QUE** la firme Habitat possède l'expertise et l'expérience reconnue dans le domaine de l'évaluation des services écosystémiques ;

**ATTENDU QUE** la réalisation de ce mandat est rendue possible grâce à l'octroi d'une subvention obtenue dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL).

**IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE**

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs accorde un mandat à la firme Habitat pour réaliser une évaluation de la valeur des services écosystémiques des milieux forestiers, à titre d'intrant au développement d'un outil d'écofiscalité, pour un coût avant taxes de 84 459,76 \$ ;

Que ce mandat soit conditionnel à l'obtention d'un financement couvrant jusqu'à 80 % des coûts, dans le cadre du programme *Accélérer la transition climatique locale*, ce qui représente un investissement municipal de 16 891,95 \$ avant taxes, lequel sera imputé au budget annuel dédié du Service de l'environnement, ainsi qu'à la signature du protocole d'entente avec la MRC des Pays-d'en-Haut ;

Que le Directeur du Service de l'environnement soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse  
Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**



No de résolution  
ou annotation

8653-09-25

10.2

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

### **Volet 1 du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et les normes du PAFMAN ;

**ATTENDU QUE** le barrage X0005033 du lac Colette est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

**ATTENDU QUE** le niveau des conséquences en cas de rupture du barrage visé est égal ou supérieur à « moyen » ;

**ATTENDU** l'exposé des correctifs soumis au Ministère par la Municipalité en vertu de l'article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MELCCFP dans le cadre du volet 1 du PAFMAN, visant l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage de la Municipalité et exposant les travaux correctifs qui en découlent.

### **IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER**

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN ;

Que monsieur Mathieu Langlois, directeur du Service de l'environnement, soit autorisé à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière relatifs à l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

#### **POUR :**

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

### **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

### **Octroi d'un mandat à la fédération québécoise des municipalités (FQM) – Accompagnement pour la préparation des documents d'ingénierie et d'appel d'offres relatifs aux barrages des lacs Loiselle et Colette**

8654-09-25

10.3

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs doit procéder à la réfection des barrages des lacs Loiselle (X2181546) et Colette (X0005033), conformément aux correctifs identifiés dans les études d'évaluation de sécurité ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit préparer un appel d'offres de services professionnels multidisciplinaires d'ingénierie afin d'assurer la conception (plans et devis), les demandes d'autorisation et la surveillance des travaux ;

**ATTENDU QUE** la FQM, par sa Direction de l'ingénierie et des infrastructures, a présenté une offre de services, à taux horaires, datée du 14 août 2025, pour un accompagnement comprenant :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

- La revue des études de sécurité et conseils sur la gestion du projet ;
- Le support au dépôt d'une demande d'aide financière ;
- La rédaction et le suivi d'un appel d'offres public pour services multi professionnels ;
- La participation au comité de sélection et la rédaction d'une recommandation.

**ATTENDU QUE** le coût estimé des honoraires pour la réalisation de ce mandat est de 26 500 \$, selon les modalités établies par la FQM ;

**ATTENDU** l'article 14.7.1 du Code municipal du Québec permettant à une Municipalité de conclure une entente avec la FQM en vue de l'octroi de contrats de services.

### **IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER**

D'octroyer à la FQM un mandat d'accompagnement pour la préparation des documents d'ingénierie relatifs aux barrages des lacs Loiselle et Colette, tel que décrit dans l'offre de services datée du 14 août 2025 ;

D'autoriser monsieur Mathieu Langlois, directeur du Service de l'environnement, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce mandat.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

### **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

Les sommes seront imputées au poste budgétaire numéro : 02-47000-411.

#### **11.0 DIVERS**

#### **12.0 CORRESPONDANCE**

La correspondance est déposée au conseil.

#### **13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 20 H 17 et s'est terminée à 21 H 51.

#### **14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Caroline Desrosiers, conseillère propose la levée de la séance.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 8 septembre 2025

Catherine Hamé  
Mairesse

Anne-Claire Robert  
Directrice générale,  
Greffière-trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.